

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 17 janvier 2017 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet.

Sont présents : Messieurs Stéphane Berthe, Frédéric Asselin, Roger Côté, Gabriel Michaud, Clermont Lévesque, Paul Asselin, Jean-Guy Sénécal et mesdames Marie-Josée Beaupré, Claire Messier et Louise Forest.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière, Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement et Anouk Racette, directrice du transport collectif de la MRC Les Moulins.

10 673-01-17 Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Louise Forest et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉE

10 674-01-17 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'insertion des points 7.1 et 7.2 tirés de la correspondance et le retrait des points 10 et 23.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 décembre 2016
4. Ratification du report de la séance du comité administratif du 11 au 17 janvier 2017
5. Liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2017
6. Liste des chèques émis au mois de décembre 2016
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
- 7.1 Participation financière 2017 pour le Magasin SOLIDARITÉ
- 7.2 Appui à la MRC de Montcalm – Traitement des demandes à portée collective
8. Rapport du comité d'aménagement
9. Rapport de comité de transport

10. Demandes de dérogation - **Retiré**
11. Adhésion à l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) pour l'année 2017 et Congrès de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) du 10 au 12 mai 2017
12. Avis à l'entreprise Groupe Marketing International Inc. (GMI) de la prolongation du contrat de service téléphonique d'information à la clientèle pour le transport en commun de la MRC Les Moulins
13. Avis à l'entreprise Gestion Termico Inc. de la prolongation du contrat pour la gestion des services de vente de titres à la billetterie du terminus Terrebonne
14. Règlement numéro 46-01 du CRT Lanaudière intitulé « *Règlement modifiant l'article 4 du règlement numéro 46 constituant une réserve financière pour l'ajustement de carburant pour la MRC Les Moulins* »
15. Demande au CRT Lanaudière et autorisation de paiement – Branchement électrique de trois (3) abribus
16. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Facturation additionnelle de l'Association québécoise de transport intermunicipal et municipal (AQTIM) relativement aux coûts excédentaires 2016 du système OPUS dans le cadre du fonds pour vente et perception
17. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Cotisation à l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (AQTIM) pour les mois de janvier à mai 2017 inclusivement
18. Certificat de disponibilité de crédit pour les engagements en vigueur en 2017
19. Mandat octroyé à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) dans le cadre du mandat octroyé pour des services professionnels pour la planification, la réalisation, la gestion et l'évaluation des marchés publics estivaux sur le territoire des villes de Mascouche et de Terrebonne dans la MRC Les Moulins – Termes et modalités de paiement
20. Autorisation de paiement à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) dans le cadre du partenariat visant à soutenir le développement du Festival régional Grande Tribu
21. Approbation des projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

22. Autorisation de paiement au Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) dans le cadre de l'appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
23. Mandat - Services professionnels pour la conception, la production et la prestation d'une pièce de théâtre de sensibilisation sur le thème du Vivre ensemble interculturel en relation avec le Plan d'action Mobilisation Diversité adopté par la MRC Les Moulins et approuvé par le ministère de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) - **Retiré**
24. Prolongation de l'Entente inter-MRC concernant la Table des préfets de la couronne Nord
25. Publicité dans le magazine « Succès »
26. Engagement de la MRC Les Moulins en persévérance ou dans la réussite scolaire
27. Prolongation de mandat à la firme Deveau Avocats dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement révisé et en jugement déclaratoire instituée par l'entreprise Héritage Terrebonne contre la MRC Les Moulins
28. Autorisation pour l'affichage d'un poste temporaire d'Ingénieur – Gestion des cours d'eau
29. Autorisation de paiement à l'entreprise Écogepro dans le cadre des travaux de restauration d'une portion du cours d'eau 033 et pose d'une canalisation dans le secteur des rues Andrassy et Pompéi à Mascouche
30. Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour des travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de la Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne
31. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 97-33R-7 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier le périmètre d'urbanisation pour intégrer le secteur situé dans le quadrant nord-ouest des autoroutes 40 et 640
32. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 97-33R-8 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de créer un secteur à développement champêtre, adjacent au secteur existant du Lac Samson à Mascouche

33. Adoption du règlement numéro 97-33R-9 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier les conditions à l'émission de permis de construction à l'extérieur des périmètres d'urbanisation
34. Examen du règlement de zonage numéro 1001-269 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les industries de production de boisson alcoolisée dans la zone 8460-29 (Parc industriel 640 Ouest – Rue des Forges)
35. Nomination au comité d'aménagement de la MRC Les Moulins
36. Autres sujets
 - 36.1 Adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) pour 2017
 - 36.2 Participation de la MRC Les Moulins au dîner-conférence du maire de Terrebonne lors du dîner de la chambre de commerce Les Moulins du 25 janvier 2017
 - 36.3 Nomination au comité administratif de la MRC Les Moulins
 - 36.4 Nomination au comité de transport de la MRC Les Moulins
 - 36.5 Nomination des membres du comité consultatif agricole (CCA)
 - 36.6 Nomination des représentants au comité de suivi du Plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins
 - 36.7 Nomination des délégués des municipalités à titre de membres au conseil d'administration et au comité exécutif du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM)
 - 36.8 Nomination des représentants de la MRC Les Moulins au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL)
 - 36.9 Indexation des salaires des employés de la MRC Les Moulins
37. Période de questions
38. Clôture de la séance

ADOPTÉE

10 675-01-17

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 décembre 2016

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 décembre 2016 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

10 676-01-17 Ratification du report de la séance du comité administratif du 11 au 17 janvier 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont jugé opportun de reporter la date de la séance du comité administratif prévue le 11 janvier 2017 au 17 janvier 2017 ;

CONSIDÉRANT l'avis public à cet effet, paru dans le journal La Revue, édition du 21 décembre 2016 ;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Jean-Guy Sénécal et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins ratifie le report de la séance du comité administratif initialement prévue le 11 janvier 2017 au 17 janvier 2017 à 8h00.

ADOPTÉE

10 677-01-17 Liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2017

Il est proposé par madame Louise Forest, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer au montant de 2 384 744,99\$ pour le mois de janvier 2017, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Janvier 2017* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-1 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 12 348,81\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 678-01-17 Liste des chèques émis au mois de décembre 2016

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de décembre 2016, pour un montant de 2 665 215,87\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Décembre 2016* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-2 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 4 366,88\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de décembre 2016, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 679-01-17 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par madame Louise Forest, appuyée par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Janvier 2017* »).

ADOPTÉE

10 680-01-17 Participation financière 2017 pour le Magasin SOLIDARITÉ

CONSIDÉRANT QUE le Magasin SOLIDARITÉ sollicite le soutien financier de la MRC Les Moulins dans le cadre de son projet visant à soutenir des familles dans le besoin lors de la rentrée scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins désirent poser un geste concret en faveur de la réussite scolaire des jeunes et ainsi, lutter contre le décrochage scolaire;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de verser une somme de 500,00\$ au Magasin SOLIDARITÉ dans le cadre de son projet visant à soutenir des familles dans le besoin lors de la rentrée scolaire.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-3 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 500,00\$, poste budgétaire 2110-311 « *Frais de représentation* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 681-01-17 Appui à la MRC de Montcalm – Traitement des demandes à portée collective

CONSIDÉRANT la correspondance datée du 21 octobre 2016 de la part de la présidente de la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) concernant la suspension du traitement des demandes à portée collective ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), une municipalité régionale de comté peut soumettre une demande à la Commission aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole, notamment en ce qui a trait aux îlots déstructurés et sur des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole, situés dans des secteurs identifiés au schéma d'aménagement et de développement, ou à un projet de modification ou de révision d'un tel schéma ou plan ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montcalm est actuellement en processus de révision de son schéma d'aménagement et de développement et que la suspension du traitement des demandes à portée collective peut léser les municipalités de la MRC de Montcalm dans leurs perspectives du développement ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC de Montcalm dans sa démarche qui vise à informer la CPTAQ de son désaccord avec la suspension de l'étude des demandes à portée collective et à demander de revoir sa décision dans les meilleurs délais.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la CPTAQ, au MAMOT, au MAPAQ, à la Fédération de l'UPA de Lanaudière, aux MRC de Lanaudière, à Madame Lise Thériault, vice-première ministre et ministre responsable de la région de Lanaudière, à monsieur Nicolas Marceau, député de Rousseau, à monsieur Luc Thériault, député de Montcalm, à madame Véronique Hivon, députée de Joliette, à monsieur François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition à l'Assemblée nationale, député de L'Assomption, à monsieur Mathieu Lemay, député de Masson, à monsieur Mathieu Traversy, député de Terrebonne, à monsieur Guillaume Tremblay, maire de la Ville de Mascouche et à monsieur Stéphane Berthe, maire de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉE

10 682-01-17 Rapport du comité d'aménagement

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Louise Forest et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors du comité d'aménagement du 17 janvier 2017 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

10 683-01-17 Rapport du comité de transport

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors du comité de transport du 17 janvier 2017 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

10 684-01-17 Adhésion à l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) pour l'année 2017 et Congrès de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) du 10 au 12 mai 2017

CONSIDÉRANT QUE les frais annuels d'adhésion à l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) sont de 300,00\$;

CONSIDÉRANT la tenue du Congrès de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) qui aura lieu à Saint-Georges dans le Beauce, les 10, 11 et 12 mai 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins renouvelle son adhésion à l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) pour l'année 2017.

QUE madame Odette Quevillon, responsable du transport adapté, soit et est nommée représentante de la MRC Les Moulins à l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) et qu'elle soit et est autorisée à participer au Congrès de l'Union des transports adaptés et collectifs (UTACQ) qui aura lieu les 10, 11 et 12 mai 2017 à Saint-Georges dans la Beauce. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre le formulaire d'adhésion et le chèque, pour un montant ne dépassant pas 450,00\$, soit 300,00\$ pour l'adhésion et 150,00\$ pour le Congrès de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-4 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 300,00\$ poste budgétaire 2390-494 « *Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-4.1 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 150,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2390-312 « *Frais de colloque* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 685-01-17

Avis à l'entreprise Groupe Marketing International Inc. (GMI) de la prolongation du contrat de service téléphonique d'information à la clientèle pour le transport en commun de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 9847-03-15, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la soumission de l'entreprise Groupe Marketing International Inc. (GMI), afin d'assurer le service téléphonique d'information à la clientèle pour le transport en commun de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour lesdits services téléphoniques se termine le 15 avril 2017 et qu'il est assorti de deux options d'une année chacune permettant à la MRC de le prolonger pour un maximum de deux années additionnelles ;

CONSIDÉRANT QUE pour se prévaloir de son option de renouvellement, la MRC doit aviser l'entreprise au moins soixante (60) jours avant l'échéance du contrat pour respecter les dispositions contractuelles en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de transition sur la mise en œuvre du projet de loi 76 est en place et que la présente résolution est assujettie à l'approbation dudit comité ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 598-11-16, le conseil de la MRC Les Moulins a demandé au comité de transition sur la mise en œuvre du projet de loi 76 d'autoriser la MRC Les Moulins à se prévaloir de l'option de prolongation de deux (2) ans du contrat de service téléphonique d'information à la clientèle pour le transport en commun de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2016-CDT (MRCLM)-065, le comité de transition sur la mise en œuvre du projet de loi 76 a autorisé la MRC Les Moulins à se prévaloir de l'option de prolongation de deux (2) ans du contrat de service téléphonique d'information à la clientèle pour le transport en commun de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins avise par la présente, l'entreprise Groupe Marketing International Inc. (GMI) qu'elle prolonge le contrat de service téléphonique d'information à la clientèle pour le transport en commun pour deux années additionnelles.

QUE la présente résolution tienne lieu d'avis écrit requis par le contrat susmentionné.

ADOPTÉE

10 686-01-17

Avis à l'entreprise Gestion Termico Inc. de la prolongation du contrat pour la gestion des services de vente de titres à la billetterie du terminus Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 9846-03-15, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la soumission de l'entreprise Gestion Termico Inc. pour la gestion des services de vente de titres à la billetterie du terminus Terrebonne ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour lesdits services de vente de titres se termine le 15 avril 2017 et qu'il est assorti de deux options d'une année chacune permettant à la MRC de le prolonger pour un maximum de deux années additionnelles ;

CONSIDÉRANT QUE pour se prévaloir de son option de renouvellement, la MRC doit aviser l'entreprise au moins soixante (60) jours avant l'échéance du contrat pour respecter les dispositions contractuelles en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de transition sur la mise en œuvre du projet de loi 76 est en place et que la présente résolution est assujettie à l'approbation dudit comité ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 597-11-16, le conseil de la MRC Les Moulins a demandé au comité de transition sur la mise en œuvre du projet de loi 76 d'autoriser la MRC Les Moulins à se prévaloir de l'option de prolongation de deux (2) ans du contrat pour la gestion des services de vente de titres à la billetterie du terminus Terrebonne ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2016-CDT (MRCLM)-065, le comité de transition sur la mise en œuvre du projet de loi 76 a autorisé la MRC Les Moulins à se prévaloir de l'option de prolongation de deux (2) ans du contrat pour la gestion des services de vente de titres à la billetterie du terminus Terrebonne ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Sénécal, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins avise par la présente, l'entreprise Gestion Termico Inc. qu'elle prolonge le contrat pour la gestion des services de vente de titres à la billetterie du terminus Terrebonne.

QUE la présente résolution tienne lieu d'avis écrit requis par le contrat susmentionné.

ADOPTÉE

10 687-01-17 Règlement numéro 46-01 du CRT Lanaudière intitulé « Règlement modifiant l'article 4 du règlement numéro 46 constituant une réserve financière pour l'ajustement de carburant pour la MRC Les Moulins »

CONSIDÉRANT le règlement numéro 46-01 du CRT Lanaudière modifiant l'article 4 du règlement numéro 46 constituant une réserve financière pour l'ajustement de carburant pour la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins approuve le règlement numéro 46-01 du CRT Lanaudière intitulé « Règlement modifiant l'article 4 du règlement numéro 46 constituant une réserve financière pour l'ajustement de carburant pour la MRC Les Moulins ».

ADOPTÉE

10 688-01-17 Demande au CRT Lanaudière et autorisation de paiement – Branchement électrique de trois (3) abribus

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer le raccordement électrique pour l'éclairage d'abribus situés à l'angle de la rue Saint-Louis et du boulevard Moody à Terrebonne, à l'angle du boulevard des Rives et de la Montée Dumais à Terrebonne ainsi qu'à l'angle de l'avenue de l'Esplanade et de la rue Bohémier à Mascouche ;

CONSIDÉRANT la facture numéro 4120 datée du 15 décembre 2016, transmise à la MRC par le CRT Lanaudière au montant de 10 498,75\$, incluant la TVQ, pour lesdits raccordements électriques ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Jean-Guy Sénécal et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins demande au Conseil régional de transport (CRT) de Lanaudière de procéder au raccordement électrique des abribus situés à l'angle de la rue Saint-Louis et du boulevard Moody à Terrebonne, à l'angle du boulevard des Rives et de la Montée Dumais à Terrebonne ainsi qu'à l'angle de l'avenue de l'Esplanade et de la rue Bohémier à Mascouche et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT Lanaudière, la somme de 10 498,75\$, incluant la TVQ, relativement aux raccordements électriques susmentionnés, le tout conformément à la facture numéro 4120 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-5 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 10 498,75\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-751, « Infrastructures », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 689-01-17 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Facturation additionnelle de l'Association québécoise de transport intermunicipal et municipal (AQTIM) relativement aux coûts excédentaires 2016 du système OPUS dans le cadre du fonds pour vente et perception

CONSIDÉRANT la facture numéro 4130, datée du 21 décembre 2016, transmise à la MRC les Moulins par le CRT de Lanaudière, au montant de 3 047,79\$, incluant la TVQ, relativement aux coûts excédentaires 2016 du système OPUS dans le cadre du fonds pour vente et perception en référence à l'Association québécoise de transport intermunicipal et municipal (AQTIM);

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre, au CRT de Lanaudière, la somme de 3 047,79\$, incluant la TVQ, relativement aux coûts excédentaires 2016 du système OPUS dans le cadre du fonds pour vente et perception en référence à l'Association québécoise de transport intermunicipal et municipal (AQTIM), le tout conformément à la facture numéro 4130 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-6 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 3 047,79\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-970 « *Contribution AQTIM* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 690-01-17 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Cotisation à l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (AQTIM) pour les mois de janvier à mai 2017 inclusivement

CONSIDÉRANT QUE la cotisation de la MRC Les Moulins à l'AQTIM pour les mois de janvier à mai 2017 inclusivement, est estimée à 6 827,80\$;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins s'engage à payer les factures transmises par le CRT Lanaudière relativement à la cotisation de la MRC Les Moulins à l'AQTIM pour les mois de janvier à mai 2017 inclusivement, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant de 6 827,80\$.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer au CRT Lanaudière, les factures transmises relativement à la cotisation de la MRC Les Moulins à l'AQTIM pour les mois de janvier à mai 2017 inclusivement.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-7 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 6 827,80\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-970 « *Contribution AQTIM* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 691-01-17 Certificat de disponibilité de crédit pour les engagements en vigueur en 2017

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a pris des engagements pour des dépenses à effectuer en 2017;

Il est proposé par madame Louise Forest, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil autorise l'engagement des dépenses suivantes pour l'année 2017

MRC Les Moulins	
Liste des engagements au 1 ^{er} janvier 2017	
	2017
Holding Rubino	171 800\$
Chambre de commerce et de l'industrie des Moulins	25 800\$
Climatisation Profair	1 440\$
COBAMIL	15 670\$
CRT Cotisation	214 100\$
CRT Lanaudière - entretien 91 boîtes	344 100\$
CRT Lanaudière - téléphonie 91 boîtes	44 139\$
Cybergeneration	1 380\$
Deveau Avocats	15 500\$
Entente CLDEM	929 864\$
Entente CIT Laurentides	192 341\$
Entente CRT Lanaudière	11 981\$
Entente Viagym	166 727\$
Entretien ménager Techno pro	59 432\$
Expo-Terrebonne	50 000\$
Fiducie SCPG	433\$
Gestion Termico	178 003\$
Groupe Marketing International	198 428\$
Lanau Bus S.E.C	21 980 918\$
Les Prévoyants	1 380\$
Logiciel GMM	550\$
Pitney Bowes	643\$
Raymond Chabot Grant Thornton	18 500\$
Salaires et charges sociales	2 119 585\$
SODAM	75 350\$
Table des préfets de Lanaudière	56 629\$
Tapis Commercial	1 114\$
Tourisme des Moulins	260 000\$
Tourisme Lanaudière	25 000\$
Volkswagen Finance	8 218\$
	27 169 025\$

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-8 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 27 169 025,00\$, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 692-01-17

Mandat octroyé à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) dans le cadre du mandat octroyé pour des services professionnels pour la planification, la réalisation, la gestion et l'évaluation des marchés publics estivaux sur le territoire des villes de Mascouche et de Terrebonne dans la MRC Les Moulins – Termes et modalités de paiement

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10 613-11-16, adoptée le 23 novembre 2016 par laquelle le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la soumission de l'entreprise Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) pour des services professionnels pour la planification, la réalisation, la gestion et l'évaluation des marchés publics estivaux sur le territoire des villes de Mascouche et de Terrebonne dans la MRC Les Moulins, pour un montant de 75 350,00\$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déterminer les termes et modalités de paiement du mandat susmentionné ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat est assorti de deux (2) options d'une année chacune permettant à la MRC de le renouveler aux mêmes termes et conditions pour un maximum de deux années additionnelles mais avec une indexation de 3% par année ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de signer un protocole d'entente afin d'apporter quelques précisions quant aux engagements des parties ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM), la somme de 75 350.00\$ pour la planification, la réalisation, la gestion et l'évaluation des marchés publics estivaux sur le territoire des villes de Mascouche et de Terrebonne dans la MRC Les Moulins, le tout selon les termes et modalités suivants :

1^{er} versement : 75% au 1^{er} mai;

2^{ème} versement : 25% au dépôt du rapport final.

QUE les mêmes termes et modalités de paiement s'appliqueront advenant le renouvellement du mandat pour une (1) ou pour deux (2) années.

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un protocole d'entente avec la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) relativement aux marchés publics moulinois.

QUE la résolution numéro 10 613-11-16 soit et est amendée afin de plutôt prélever la somme à partir du poste budgétaire 2622-984 « *Marchés publics moulinois* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2016-110 ayant déjà été émis par la résolution numéro 10 613-11-16.

ADOPTÉE

10 693-01-17 Autorisation de paiement à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) dans le cadre du partenariat visant à soutenir le développement du Festival régional Grande Tribu

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10 558-10-16, adoptée le 12 octobre 2016, par laquelle le conseil de la MRC Les Moulins a accepté de soutenir, pour une durée de trois années consécutives (2017-2018-2019), le développement du Festival régional Grande Tribu par une contribution annuelle totalisant 13 000,00\$ incluant une somme de 2 000,00\$ remise sous forme de bourse au nom de la MRC aux grands gagnants du concours MusiQualité ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) un premier versement de 10 000,00\$, et ce, afin de soutenir le développement du Festival régional Grande Tribu.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-9 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 10 000,00\$, poste budgétaire 2622-980 « *Divers organismes* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 694-01-17 Approbation des projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 436-06-16, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'un addenda à l'Entente de délégation au Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC Les Moulins (2015-2017), afin d'inclure à l'entente initiale, la délégation de l'exercice de la compétence concernant la planification et le soutien au développement local en rapport à la mobilisation des communautés et à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines suivants : social, culturel, économique et environnemental, sous réserve de l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE, dans les limites de cette délégation, par la résolution numéro 10 528-09-16, le conseil de la MRC Les Moulins a demandé au Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) de procéder à un appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FD) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) a procédé à l'appel de projets structurants susmentionné;

CONSIDÉRANT les recommandations du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM);

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par madame Louise Forest et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins approuvent l'octroi des subventions relativement aux projets présentés dans le tableau joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le tout conformément aux recommandations du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM).

ADOPTÉE

10 695-01-17

Autorisation de paiement au Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) dans le cadre de l'appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 436-06-16, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'un addenda à l'Entente de délégation au Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC Les Moulins (2015-2017), afin d'inclure à l'entente initiale, la délégation de l'exercice de la compétence concernant la planification et le soutien au développement local en rapport à la mobilisation des communautés et à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines suivants : social, culturel, économique et environnemental, sous réserve de l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE, dans les limites de cette délégation, par la résolution numéro 10 528-09-16, le conseil de la MRC Les Moulins a demandé au Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) de procéder à un appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FD) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) a procédé à l'appel de projets structurants susmentionné;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 694-01-17, le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé l'octroi d'une subvention relativement aux projets structurants recommandés par le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM);

CONSIDÉRANT QU'afin de permettre au Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) de verser lesdites subventions pour les projets structurants approuvés, il y a lieu d'autoriser le paiement au CLDEM d'un montant de 158 609,00\$;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer au Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) une somme de 158 609,00\$ afin de lui permettre de verser les subventions pour les projets structurants approuvés par la résolution numéro 10 694-01-17.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à créer le poste budgétaire suivant : 2622-980 «*Divers organismes – FDT*».

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-10 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 158 609,00\$, poste budgétaire 2622-980 «*Divers organismes – FDT*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 696-01-17 Prolongation de l'Entente inter-MRC concernant la Table des préfets de la couronne Nord

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 7622-11-10, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Entente inter-MRC concernant la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN);

CONSIDÉRANT QUE l'Entente susmentionnée s'est terminée le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins accepte de prolonger de quelques mois ladite entente afin de permettre aux MRC d'adopter des résolutions approuvant l'extension de cette entente;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Jean-Guy Sénécal et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les mots « d'un an » de l'article 5.1 de l'Entente inter-MRC concernant la Table des préfets et élus de la couronne Nord, soient remplacés par les mots « jusqu'au 30 avril 2018 ».

ADOPTÉE

10 697-01-17 Publicité dans le magazine « Succès »

CONSIDÉRANT la parution prochaine du magazine « Succès » publié par le journal La Revue;

CONSIDÉRANT la proposition faite par le journal La Revue;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir pour la MRC Les Moulins une publicité dans la prochaine édition du magazine « Succès », publié par le journal La Revue, pour un montant de 1 535,00\$, excluant les taxes, plus un montant de 350,00\$, excluant les taxes, pour une vidéo de 58 secondes produite par La Revue.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-11 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 885,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-341, «*Publicité, information*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 698-01-17 Engagement de la MRC Les Moulins en persévérance ou dans la réussite scolaire

CONSIDÉRANT QUE les journées de la persévérance scolaire 2017 se dérouleront du 13 au 17 février 2017 ;

CONSIDÉRANT QU'afin de souligner l'engagement des élus envers la persévérance scolaire et en signe de solidarité avec les acteurs œuvrant en persévérance scolaire sur le territoire, la MRC Les Moulins souhaite hisser le drapeau de la persévérance scolaire le lundi 13 février à 14h00 ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Jean-Guy Sénécal et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie les initiatives ayant pour objectif la persévérance scolaire.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins s'engage à hisser le drapeau de la persévérance scolaire, le lundi 13 février 2017 à 14h00, et ce, en signe de solidarité envers les acteurs œuvrant en persévérance scolaire sur le territoire de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

10 699-01-17

Prolongation de mandat à la firme Deveau Avocats dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement révisé et en jugement déclaratoire instituée par l'entreprise Héritage Terrebonne contre la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 9121-10-13, 9935-05-15 et 10 200-12-15, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté la firme Deveau Avocats pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement révisé et en jugement déclaratoire instituée par l'entreprise Héritage Terrebonne Inc. contre la MRC les Moulins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger les services de la firme d'avocats Deveau Avocats afin de représenter la MRC Les Moulins dans le cadre de la requête susmentionnée;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels déjà encourus dans ce dossier;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prolonge le mandat de la firme Deveau Avocats pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement révisé et en jugement déclaratoire instituée par l'entreprise Héritage Terrebonne Inc. contre la MRC les Moulins, et ce, selon les modalités de l'offre de service initiale datée du 25 septembre 2013, jusqu'à concurrence de 10 000,00\$.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-12 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 10 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaires 2190-412 « *Services juridiques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 700-01-17

Autorisation pour l'affichage d'un poste temporaire d'Ingénieur – Gestion des cours d'eau

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de procéder à l'affichage d'un poste temporaire d'Ingénieur – Gestion des cours d'eau;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à l’affichage de l’offre d’emploi pour le poste temporaire d’Ingénieur - Gestion des cours d’eau sur le site internet de l’Ordre des Ingénieurs du Québec, pour un montant ne dépassant pas 475,00\$, excluant les taxes, et sur le site internet de la MRC Les Moulins, d’Emploi-Québec, de Québec municipal, de Carrefour municipal et de Réseau d’information municipale.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier et/ou madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière, soient et sont autorisés à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-13 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 475,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2390-341 « *Publicité - Information* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 701-01-17

Autorisation de paiement à l’entreprise Écogepro dans le cadre des travaux de restauration d’une portion du cours d’eau 033 et pose d’une canalisation dans le secteur des rues Andrassy et Pompéi à Mascouche

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 629-11-16, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté l’entreprise Écogepro pour des travaux d’aménagement d’une portion du cours d’eau CE033, à l’est de la rue Andrassy, sur les lots 1027-124 et 1027-123 ;

CONSIDÉRANT QUE lesdits travaux ont été effectués ;

CONSIDÉRANT la facture datée du 9 décembre 2016 au montant de 8 120,00\$, excluant les taxes, transmise par ladite entreprise dans le dossier susmentionné ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d’aménagement ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer un montant de 8 120,00\$, excluant les taxes, à l’entreprise Écogepro dans le cadre du mandat octroyé pour des travaux d’aménagement d’une portion du cours d’eau CE033, à l’est de la rue Andrassy, sur les lots 1027-124 et 1027-123, le tout conformément à la facture du 9 décembre 2016 transmise à la MRC Les Moulins par ladite entreprise.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-14 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 8 120,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-420 « *Cours d’eau* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 702-01-17 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour des travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de la Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10 111-10-15 par laquelle le conseil de la MRC a octroyé un mandat à la firme Aménatech Inc. pour des services professionnels d'ingénierie dans le cadre des travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de la Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC juge opportun de procéder par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions et ainsi, octroyer éventuellement le mandat d'exécution des travaux susmentionnés, et ce, sous la supervision de la firme Aménatech Inc.;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions et ainsi, octroyer éventuellement le mandat d'exécution des travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de la Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne, et ce, sous la supervision de la firme d'ingénieurs Aménatech Inc.

ADOPTÉE

10 703-01-17 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 97-33R-7 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier le périmètre d'urbanisation pour intégrer le secteur situé dans le quadrant nord-ouest des autoroutes 40 et 640

Monsieur Paul Asselin donne avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 97-33R-7 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier le périmètre d'urbanisation pour intégrer le secteur situé dans le quadrant nord-ouest des autoroutes 40 et 640 et d'y modifier les affectations en conséquence.

10 704-01-17 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 97-33R-8 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de créer un secteur à développement champêtre, adjacent au secteur existant du Lac Samson à Mascouche

Monsieur Gabriel Michaud donne avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 97-33R-8 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de créer un secteur à développement champêtre, adjacent au secteur existant du Lac Samson à Mascouche.

10 705-01-17 Adoption du règlement numéro 97-33R-9 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier les conditions à l'émission de permis de construction à l'extérieur des périmètres d'urbanisation

CONSIDÉRANT QU'une séance de consultation publique sur le projet de règlement numéro 97-33R-9 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC les Moulins afin de modifier les conditions à l'émission de permis de construction à l'extérieur des périmètres d'urbanisation s'est tenue le 13 septembre 2016 à 18h45, en la salle du conseil de la MRC Les Moulins située au 2^e étage du 710, boul. des Seigneurs, Terrebonne ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le règlement numéro 97-33R-9 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier les conditions à l'émission de permis de construction à l'extérieur des périmètres d'urbanisation.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du règlement leur a été remise au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉE

10 706-01-17

Examen du règlement de zonage numéro 1001-269 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les industries de production de boisson alcoolisée dans la zone 8460-29 (Parc industriel 640 Ouest – Rue des Forges)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1001-269 modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les industries de production de boisson alcoolisée dans la zone 8460-29 (Parc industriel 640 Ouest – Rue des Forges) ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-269 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les industries de production de boisson alcoolisée dans la zone 8460-29 (Parc industriel 640 Ouest – Rue des Forges).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

10 707-01-17 Nomination au comité d'aménagement de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 9190-11-13 et 9252-12-13, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'aménagement de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer monsieur Frédéric Asselin en remplacement de monsieur Réal Leclerc au comité d'aménagement et de nommer un autre membre;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Louise Forest et monsieur Frédéric Asselin soient et sont nommés au comité d'aménagement de la MRC les Moulins. Ainsi, les membres du comité d'aménagement seront : mesdames Marie-Josée Beaupré, Claire Messier et Louise Forest ainsi que messieurs Roger Côté, Don Monahan et Frédéric Asselin.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins remercie monsieur Réal Leclerc pour son engagement et son implication au sein du comité d'aménagement de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

10 708-01-17 Adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) pour 2017

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion de la MRC Les Moulins à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) est échue;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Sénécal, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC des Moulins adhère à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2017, la cotisation annuelle étant de 2 236,85\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-15 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 2 236,85\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 "Législation - associations", soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 709-01-17 Participation de la MRC Les Moulins au dîner-conférence du maire de Terrebonne lors du dîner de la chambre de commerce Les Moulins du 25 janvier 2017

CONSIDÉRANT la conférence du maire de Terrebonne, monsieur Stéphane Berthe, qui se tiendra lors du dîner de la Chambre de commerce Les Moulins, le 25 janvier 2017 au Centre de golf Le Versant à Terrebonne;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins réserve une table pour huit (8) représentants de la MRC Les Moulins, afin de leur permettre d'assister à la conférence du maire de Terrebonne, monsieur Stéphane Berthe, lors du dîner de la Chambre de commerce Les Moulins, lequel aura lieu le 25 janvier 2017 au Centre de golf Le Versant à Terrebonne, pour un montant de 60,00\$ par personne, excluant les taxes. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2017-16 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 480,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 « *Législation-Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10 710-01-17 Nomination au comité administratif de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 123 du *Code municipal du Québec*, le comité administratif est composé du préfet, du préfet suppléant et des autres membres du conseil dont le règlement indique le nombre;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1 du règlement numéro 5 constituant le comité administratif de la MRC Les Moulins permet de nommer cinq (5) membres par résolution incluant le préfet et le préfet suppléant;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de nommer un membre au comité administratif de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Sénécal, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Guillaume Tremblay, préfet, Stéphane Berthe, préfet suppléant, Frédéric Asselin et Paul Asselin soient et sont nommés pour siéger au comité administratif de la MRC Les Moulins.

QUE monsieur Don Monahan soit et est nommé pour siéger au comité administratif de la MRC Les Moulins jusqu'au 31 mai 2017.

QUE monsieur Gabriel Michaud soit et est nommé pour siéger au comité administratif de la MRC Les Moulins à compter du 1^{er} juin 2017.

ADOPTÉE

10 711-01-17 Nomination au comité de transport de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a créé le comité de transport en février 2003;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer monsieur Jean-Guy Sénécal en remplacement de monsieur Frédéric Asselin au comité de transport de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par madame Louise Forest, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Jean-Guy Sénécal soit et est nommé au comité de transport de la MRC Les Moulins. Ainsi, les membres du comité de transport seront : messieurs Stéphane Berthe, président, Gabriel Michaud, vice-président, Bertrand Lefebvre, Clermont Lévesque, Paul Asselin et Jean-Guy Sénécal.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins remercie monsieur Frédéric Asselin pour son engagement et son implication au sein du comité de transport de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

10 712-01-17 Nomination des membres du comité consultatif agricole (CCA)

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins doit nommer par résolution, les membres du comité consultatif agricole (CCA) de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer monsieur Frédéric Asselin ainsi que mesdames Claire Messier et Louise Forest en remplacement de messieurs Stéphane Berthe, Réal Leclerc et Roger Côté à titre de représentants du conseil de la MRC Les Moulins au comité consultatif agricole (CCA);

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Frédéric Asselin et Don Monahan ainsi que mesdames Claire Messier et Louise Forest, soient et sont nommés afin de siéger au comité consultatif agricole (CCA) à titre de représentants du conseil de la MRC Les Moulins, à compter du 17 janvier 2017, et ce, jusqu'au 31 décembre 2018.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins remercie messieurs Stéphane Berthe, Roger Côté et Réal Leclerc pour leur engagement et leur implication au sein du comité consultatif agricole (CCA) de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

10 713-01-17 Nomination des représentants au comité de suivi du Plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 632-11-16, la version officielle du *Plan de développement de la zone agricole (PDZA)* a été déposée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de former un comité de suivi du Plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le comité de suivi du Plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) de la MRC Les Moulins soit et est formé des membres du comité consultatif agricole (CCA) de la MRC Les Moulins, de la responsable de l'aménagement du territoire de la MRC Les Moulins, de l'aménagiste de la MRC Les Moulins, des employés municipaux de chacune des deux (2) villes et provenant des services suivants : un employé du domaine de l'urbanisme , un employé du domaine de l'environnement et un employé du domaine du développement économique.

ADOPTÉE

10 714-01-17

Nomination des délégués des municipalités à titre de membres au conseil d'administration et au comité exécutif du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM)

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins doit déléguer six (6) représentants pour siéger au conseil d'administration du CLDEM;

CONSIDÉRANT QUE selon les règlements du CLDEM, la MRC Les Moulins nomme, parmi ses délégués municipaux, deux (2) d'entre eux pour siéger au comité exécutif;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les délégués suivants soient et sont nommés à titre de représentants de la MRC Les Moulins au conseil d'administration du CLDEM;

Clermont Lévesque, conseiller, Ville de Terrebonne;

Jean-Guy Sénécal, conseiller, Ville de Terrebonne;

Brigitte Villeneuve, conseillère, Ville de Terrebonne;

Claire Messier, conseillère, Ville de Terrebonne;

Bertrand Lefebvre, conseiller, Ville de Mascouche;

Eugène Jolicoeur, conseiller, Ville de Mascouche;

QUE messieurs Jean-Guy Sénécal et Bertrand Lefebvre soient et sont nommés vice-présidents et ainsi, représentants de la MRC Les Moulins au comité exécutif du CLDEM.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins remercie monsieur Réal Leclerc pour son engagement et son implication au sein du conseil d'administration du CLDEM et au comité exécutif du CLDEM.

ADOPTÉE

10 715-01-17

Nomination des représentants de la MRC Les Moulins au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL)

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéro 9238-12-13 et 9826-02-15, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé monsieur Roger Côté et madame Claire Messier à titre de représentants de la MRC Les Moulins au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer monsieur Don Monahan en remplacement de monsieur Roger Côté à titre de représentants de la MRC Les Moulins au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL);

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Claire Messier et monsieur Don Monahan soient et sont nommés à titre de représentants de la MRC Les Moulins au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL);

QUE le conseil de la MRC Les Moulins remercie monsieur Roger Côté pour son engagement et son implication au sein du Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL).

ADOPTÉE

10 716-01-17 Indexation des salaires des employés de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun d'indexer les salaires des employés de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la « Grille salariale 2016 des employés de la MRC les Moulins » soit majorée de 2,5%, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2017 et que la « Grille salariale 2017 des employés de la MRC les Moulins » soit et est adoptée.

QUE la « Grille salariale 2017 des employés de la MRC les Moulins » soit majorée de 1,5% pour 2018.

QUE la « Grille salariale 2018 des employés de la MRC les Moulins » soit majorée de 1% pour 2019.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Monsieur Jean-Mathieu Mercier questionne concernant le point 25 de l'ordre du jour. Monsieur Maxime Houle demande des précisions concernant le point 26 de l'ordre du jour et s'informe relativement au dossier de l'aéroport.

10 717-01-17 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par madame Louise Forest et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Guillaume Tremblay, préfet

Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier